

MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE
Annexe 2

Certificat d'Aptitude Professionnelle agricole « Métiers de l'agriculture »

Grille d'évaluation pour l'épreuve E4 pour les candidats hors CCF

L'évaluation porte sur 3 critères. Chacun des critères doit être évalué globalement.

CP4 * :							
Critères	Indicateurs	Évaluation				Note	Observations
		--	-	+	++		
Qualité de la présentation de la situation professionnelle réalisée	<ul style="list-style-type: none"> - pertinence du choix de la situation au regard du contexte professionnel - précision de la description de la situation réalisée 					/4	
Conformité de la mise en œuvre de l'opération technique	<ul style="list-style-type: none"> - explication et justification des modalités des différentes tâches exécutées - pertinence et chronologie de la succession des tâches - justification du choix ou de l'usage fait des outils et du matériel - prise en compte de l'entretien du matériel - prise en compte de la sécurité 					/10	
Qualité de l'appropriation de l'opération réalisée et de la réactivité en situation	<ul style="list-style-type: none"> - aptitude à rendre compte de l'opération technique - qualité de l'information technique et du vocabulaire professionnel - identification des points de vigilance liés à l'opération - adéquation des réponses 					/6	
Note finale E4 sur 20 en points entiers						/20	
<p>* : la grille nationale est utilisée pour évaluer la capacité professionnelle CP4 pour tous les supports de formation MP3. Le libellé de la capacité doit être renseigné par l'examineur.</p>							